

Premières causeries du droit administratif

Le vendredi 8 mai à 16 heures

Sur Zoom et uniquement sur inscription individuelle

Participation gratuite.

Inscriptions dans la limite de 100 participants sur le [formulaire d'inscription](#).

Attestation de participation délivrée aux avocats au titre de la formation continue

Le titulaire de la Chaire de droit public français de l'Université de la Sarre et le Doyen de la Faculté de droit de Metz ont prévu de lancer, au premier semestre 2020, les premières « Causeries du droit administratif ». Ces rencontres en principe mensuelles doivent permettre d'échanger de manière très informelle sur l'actualité du droit administratif français et comparé, devant un public de juristes, étudiants, universitaires et praticiens.

La première rencontre devait avoir lieu au mois d'avril 2020 dans les grands salons de l'hôtel de ville de Metz.

L'état d'urgence sanitaire a rendu impossible l'organisation de cette première rencontre. Elle aura lieu de manière dématérialisée sur Zoom, le vendredi 8 mai de 16h00 à 17h30.

Pierre Tifine, professeur de droit public et doyen de la faculté de droit de Metz et

Philippe Cossalter, professeur de droit public et directeur du Centre juridique franco-allemand

Présenteront quelques points de l'actualité du droit administratif français durant 1h30.

Un échange avec les participants sera le bienvenu.

Les inscriptions individuelles sont possibles au moyen d'un [formulaire électronique mis en ligne](#).

Les avocats pourront dans le formulaire demander à recevoir une attestation de participation qui sera délivrée dans les jours suivant l'événement, après constatation de leur participation effective.